

Organisateur : Laurent Mouly, An Tran

Contact : Voir rubrique "kifaikoi" sur le site web (ou bien téléphone pour ceux qui veulent !)

L'été à Ladoumègue du Jeudi 8 juillet au lundi 30 août 2021

Niveau(x) général de la sortie : 5 b, 5c en tête

Centre sportif Jules Ladoumègue : 37 rue des Petits Ponts, 75019 Paris (Tramway T3 Delphine Serig, ou RER E gare de Pantin)

Cimes 19 et le CAF mutualisent leurs créneaux pour vous permettre de venir grimper à haute dose.

Pendant près de deux mois, vous pourrez donc venir grimper :

- le lundi de 12h à 13h30 et de 17h30 à 22h30
- le jeudi de 12h à 13h30 et de 20h à 22h30
- le samedi de 8h à 13h

Important : pour que la séance puisse avoir lieu, il est obligatoire que soit présent un référent.

Il est indispensable que chaque participant soit muni de l'étiquette du CAF attachée à son baudrier, dans laquelle est glissée une photocopie de sa licence et un numéro de téléphone à joindre en cas d'accident.

Les participants doivent être autonomes en salle (savoir grimper et assurer en tête, connaître l'assurage dynamique en cas de chute). Présence de nombreux dévers. Cette salle n'est pas adaptée à des débutants.

Nombre de places (organisateur compris) : 40

La participation à ce créneau est fixée à 10 €.

La séance est conditionnée par la présence d'un référent.

Nous vous invitons à consulter le tableau des référents.

Le nombre de place est limité. Pour participer à la séance, vous devez impérativement être inscrit sur le tableau des référents, dans les colonnes participants.

Protocole sanitaire pour la pratique de l'escalade en salle

Lieux : Gymnase Jules Ladoumègue

Capacité d'accueil :

- Salle d'escalade de Jules Ladoumègue : 40 personnes

Référents COVID :

- Le référent de chaque séance sera le référent COVID

Contact organisateur :

- Laurent Mouly / 06 61 51 88 06 / laurentmouly@club.fr

La mise en œuvre des activités en salle par le club est autorisée par la ville de Paris, dans le respect des conditions particulières affichées dans chaque gymnase, ainsi que des conditions suivantes.

Ce document s'appuie sur les directives gouvernementales notamment le décret 2020-860 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie.

La réglementation locale ou préfectorale pourrait imposer des règles supplémentaires, qui sont donc susceptibles de modifier les préconisations de ce document.

Rôle du référent COVID :

Le référent COVID est le responsable sur la séance qu'il encadre du respect des consignes sanitaires. Il assure la tenue du cahier des présents. Il sera l'interlocuteur de l'administration du gymnase et des autorités sanitaires en cas de recherches de cas contacts. Il informera

notamment le gymnase de tout cas déclaré parmi les participants, dont il aurait connaissance.

Préconisations sanitaires pour la pratique de l'escalade en salle :

Port du masque

- Le port du masque est obligatoire dans la salle
- Le masque peut être ôté uniquement par celui qui grimpe sur le mur

Lavage des mains

- du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition des grimpeurs, afin qu'ils puissent se laver les mains en début et fin de séance, et pendant la séance, lorsque cela est nécessaire ;
- La magnésie liquide (avec un taux d'alcool > 70%) pourra aussi être utilisée afin de se désinfecter les mains avant et après chaque voie.

Les règles de distanciation à respecter

- Dans la salle, dans l'espace escalade : au moins 1 mètre entre deux personnes ;
- En situation d'escalade, au moins 2 mètres entre 2 grimpeurs, sauf quand la pratique ne le permet pas (exemple, lors de la parade en départ de voie).

Gestes barrières à respecter

- Gestes barrières édités par Santé publique France ;
- Gestes barrières spécifiques à l'escalade en salle, préconisés par la fédération FFME, qui seront affichés en salle et qui sont joints au présent protocole.

Accès aux vestiaires

- Les vestiaires collectifs ne seront pas accessibles.

Usage des équipements collectifs

- Les équipements collectifs utilisés lors des séances sont : les cordes, les dégaines, les baudriers du club et les systèmes d'assurance du club ;
- Les pratiquants devront se laver les mains avant et après usage des équipements collectifs (en début et en fin de séance, et lorsque cela sera nécessaire lors de la séance).

Usage de la magnésie

- L'emploi de magnésie liquide est à privilégier dans la salle ;
- La magnésie en poudre pourra être utilisée uniquement lorsque les grimpeurs seront au-dessus de la 4^e dégainé.

Liste des participants

- A chaque séance, les grimpeurs doivent être inscrits sur le tableau des référents ;
- Cette liste sera conservée, à disposition des organisateurs.

Tenue vestimentaire

- Ne pas circuler pieds nus ;
- Ne pas se mettre torse nu.